

Le règlement intérieur en quelques mots

Toutes vos données personnelles sont à destination de la médiathèque, du Trésor Public et de la mairie. Vous êtes libre de les modifier ou de les supprimer à tout moment. Les photos prises à la médiathèque ou dans le cadre des activités sont destinées uniquement aux supports de communication de la commune.

La médiathèque n'est pas responsable du choix des enfants en matière d'emprunt ; cette appréciation est laissée aux parents. Le personnel peut toutefois les conseiller. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs.

Les documents perdus ou abîmés doivent être remplacés ou remboursés. Leur traitement à la banque de prêt est obligatoire avant toute sortie des locaux. Ils doivent être conservés en l'état (pas d'écrits, de dessins, de pages cornées ou découpées, etc.).

Une interdiction de prêt sera mise en place lorsque la cotisation ne sera plus à jour ou qu'un document aura plus de deux mois de retard. Des relances sont envoyées toutes les trois semaines pour les retards et à échéance de votre cotisation pour son renouvellement.

Il est interdit de fumer, de manger, de boire, de se déplacer en rollers, en skate ou en trottinette au sein des locaux. Les animaux ne sont pas acceptés, exceptés les chiens-guides d'aveugle. Toute nuisance sonore (téléphone portable, baladeur, etc.) est interdite et il est demandé aux usagers de respecter le calme des lieux.

Chacun reste responsable de ses affaires et ne pourra pas tenir les agents ou les bénévoles responsables de leur vol. La médiathèque étant un lieu public, toute manifestation à caractère politique, philosophique ou religieux y est prohibée.

La médiathèque peut être amenée à fermer pour les biens du service ou en période estivale. Auquel cas, le nombre de prêts est augmenté et la période de fermeture n'est pas comptée dans le calcul des retours de documents.

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi : 15h - 18h

Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h

Vendredi : 15h - 18h

Samedi : 10h - 12h et 14h - 18h

NOUS CONTACTER



Médiathèque des Étreindelles
79, allée des Étreindelles
59 890 Quesnoy-sur-Deûle



mediatheque@quesnoysurdeule.fr



09 63 59 33 19



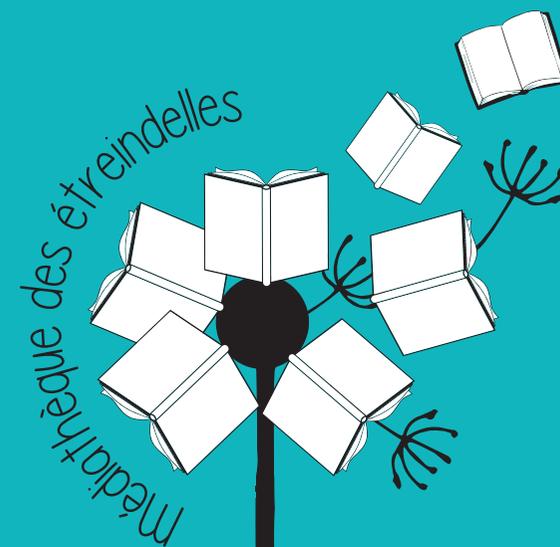
www.mediatheque.quesnoysurdeule.fr



Médiathèque des Étreindelles

Médiathèque des Étreindelles

Mode d'emploi



Quesnoy-sur-Deûle



Ville de Quesnoy-sur-Deûle

Bienvenue à la médiathèque des Étreindelles

Nouveau chez nous ? Ce dépliant vous permettra d'avoir les informations essentielles pour pleinement profiter des services proposés par la médiathèque. Nous vous souhaitons de belles expériences de lecture, de cinéma et de musique ainsi que de belles découvertes documentaires !

Ce que tout citoyen peut faire sans forcément être inscrit

- consulter des documents sur place
- accéder à Internet et à des logiciels de bureautique *via* les ordinateurs dédiés au public
- participer aux animations (attention, certaines sont sur réservation)
- prendre et/ou déposer des graines à la grainothèque
- prendre et/ou déposer des objets peu volumineux dont il n'a plus l'utilité ou qui l'intéressent à la p'tite donnerie

Ce que permet l'adhésion

- emprunter des documents
- réserver des documents
- prolonger ses prêts et réserver en ligne depuis le site de la médiathèque
- faire porter à domicile des documents si des problèmes de santé vous empêchent de vous déplacer à la médiathèque

NOTRE FONDS

La médiathèque possède environ 20 000 documents dont

- des livres imprimés
- des livres audio
- des DVD
- des CD
- une trentaine de périodiques

Ils sont destinés à différents publics

- cote **bleue** : petite enfance et jeunesse
- cote **noire** : adolescents
- cote **rouge** : adultes

Les bénévoles et les agents sont à votre disposition pour tout renseignement ou visite de la médiathèque.

LES RÈGLES DE PRÊT

Chaque adhérent peut emprunter sur sa carte personnelle, pour une durée de 28 jours :



Leur emprunt peut être renouvelé deux fois avant la date de retour prévue, sauf s'ils sont réservés par un autre usager.

Concernant les périodiques, le numéro le plus récent est uniquement consultable sur place.

Lorsqu'une réservation vous est attribuée, vous avez un mois pour venir la retirer à la banque de prêt. Au-delà, la réservation est supprimée et le document, remis en circulation.

LA COTISATION

Elle est annuelle, de date à date, et familiale : elle couvre les deux conjoints et les enfants de moins de 25 ans.



Toute inscription ou renouvellement d'adhésion nécessite :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- tout justificatif vous ouvrant les droits à une cotisation gratuite

Le règlement se fait en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Une cotisation qui n'est pas à jour ne permet plus de bénéficier des services de prêt, de réservation ou de portage à domicile.

Si votre carte est perdue ou endommagée, son remplacement sera facturé de 10 €.

Aucun mineur ne peut s'inscrire seul sans l'autorisation de ses parents.

NOS PARTENAIRES

La médiathèque des Étreindelles est partenaire des écoles de la ville, du Relais Assistantes Maternelles, du centre aéré de la Maison Blanche, de l'ASRL de Quesnoy-sur-Deûle ainsi que du théâtre armentierois Le Vivat.